

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2018.**

La séance est ouverte à 9h30 sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

**Présents** : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Liliane MASNADA ; Evelyne REY ; Maxime MALJOURNAL ; Isabelle KOUDOUOVOH.

**Absents excusés** : Florent PAILLÉ (procuration à Gérard CHAPOT).  
Yves WITKOWSKI (procuration à Georges GERIN).

**Absente** : Christelle DUCHATEAU.

Adeline DEBREUILLE et Maxime MALJOURNAL ont été nommés secrétaires de séance.

Le Maire demande à rajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Modifications des statuts du SIEA ». Il précise que les documents explicatifs ont été fournis avec la convocation mais que suite à une erreur technique, ce point n'a pas été inscrit sur celle-ci.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2018.**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.**

1) Le Maire indique que la subvention annuelle de fonctionnement de l'Harmonie l'Arène est toujours versée en début d'année afin que l'association ait une réserve de trésorerie suffisante. Il rappelle que cette subvention est un transfert de compétence de la Communauté de Communes Bugey Sud. Il propose de verser 8 500 € de subvention de fonctionnement, somme identique à l'année 2017.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

2) Le Maire informe le conseil municipal que l'Harmonie l'Arène a fait une demande de subvention exceptionnelle pour le festival « Brass at home », sans précision de montant. Il indique que la mairie a reçu un mail, hier, du président de l'Harmonie l'Arène qui souhaite que cette demande de subvention soit annulée et reportée en demande de subvention exceptionnelle de travaux pour changer le revêtement de sol des deux pièces du rez-de-chaussée du local de musique qui est en très mauvais état. Le Maire donne la parole à Maxime MALJOURNAL afin qu'il explique plus en détail la demande de l'Harmonie.

Maxime MALJOURNAL indique qu'il se permet d'intervenir sous la double casquette de membre de l'Arène et de conseiller municipal et qu'il s'abstiendra donc lors du vote. Il rappelle que l'Arène avait demandé une subvention exceptionnelle pour le Festival Brass at Home 2018 et remercie le conseil d'avoir pris en compte cette subvention, d'autant que cette manifestation a été, il faut bien le reconnaître, un échec au niveau du nombre d'entrées (vraiment trop insuffisant pour une telle manifestation). Il précise que, conscient qu'il faut économiser les deniers publics, il a semblé à l'ensemble du bureau de l'Arène, que l'argent serait bien mieux utilisé à la rénovation du bâtiment « Ecole de Musique ».

Il indique qu'au rez-de-chaussée se trouvent deux salles (cours de solfège/piano/flûte) avec un sol qu'il qualifie d'insalubre (très vieille moquette, usée, tachée, décollée, malodorante...). Dans cette salle sont reçus enfants et parents et le remplacement de ce sol par un plancher flottant devient urgent. La surface totale de ces deux salles de cours est d'environ 50 m<sup>2</sup>. L'association a pris à sa charge l'ensemble de la rénovation chauffage du bâtiment en 2017 mais ne peut pas prendre en charge ce plancher cette année. Il confirme que la mairie a reçu cette semaine un courrier du président de l'Arène demandant la possibilité de transformation de la demande de subvention du Festival Brass at Home de l'Arène en demande de travaux à l'école de Musique et indique qu'il pense que cet accord gagnant/gagnant serait profitable pour la municipalité qui investirait dans la rénovation d'un bâtiment communal et pour l'Arène qui disposerait d'un outil plus convenable et décent pour recevoir les élèves à l'école de musique.

Le Maire informe le conseil municipal que la subvention exceptionnelle proposée par la Commission des Finances est de 500 €. Il propose soit de verser cette subvention, soit de reporter cette somme sur une subvention exceptionnelle pour les travaux de changement de revêtement.

Vote : le Conseil Municipal décide, à 12 voix pour et une abstention (Maxime MALJOURNAL), de reporter cette somme sur une subvention exceptionnelle à l'Harmonie l'Arène afin de financer en partie les travaux de changement du revêtement de sol.

Gérard CHAPOT indique, qu'afin d'éviter tout accident, il faudra regarder si le plancher situé sous la moquette est en bon état car les 2 pièces se situent au-dessus d'une cave.

3) Le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle de l'association « Sous les Lauzes » pour aider au financement d'une exposition commémorative sur la guerre 14-18. Cette demande est faite à chaque commune de l'ex canton de Virieu le Grand et la subvention servira à financer l'achat de panneaux sérigraphiés qui évoqueront les « poilus » morts au combat pendant la première guerre mondiale dans chaque commune. Une fois l'exposition terminée, chaque commune récupérera son panneau. La Commission des Finances propose une subvention de 130 €.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

### **3. TRAVAUX SUR RESEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE D'HAUTEVILLE.**

Gérard CHAPOT indique que l'entreprise G2C, dans le cadre du schéma directeur d'assainissement a procédé à un passage caméra et à des essais de fumigènes dans le réseau d'assainissement. Ces tests ont permis de constater que dans la route d'Hauteville, une partie du réseau d'égouts s'est affaissée, que certaines collerettes sont fissurées et que le réseau complet de l'impasse du Mortier doit être refait. Tous ces défauts représentent un apport journalier de 35 m3 d'eaux claires à la station d'épuration en temps normal et quatre fois plus en hiver. Il présente un devis de réfection du réseau de l'entreprise SODEVAL d'un montant de 24 349 € TTC et rappelle que Mme DRANE, responsable du service environnement de la DDT avait déjà signalé ces défauts sur le schéma directeur de 2004 et qu'elle ne laissera pas passer cela cette année. Il indique qu'il faut profiter de la réfection de la route d'Hauteville par la DDT pour effectuer les travaux même si cela n'est pas prévu au budget 2018. En effet, si la commune n'effectue pas les travaux cette année et que la Police de l'Environnement l'oblige à les faire ensuite, il faudra recouper l'enrobé neuf de la route et le montant des travaux sera double car il faudra faire les travaux et refaire l'enrobé à la charge de la commune. Sans être alarmiste, Gérard CHAPOT précise qu'il faudra sans doute refaire une bonne partie du réseau d'assainissement dans les années à venir. Il est donc préférable de commencer dès maintenant.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

### **4. RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION DE M. MICHEL GIANINO.**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que M. Michel GIANINO est locataire d'un appartement situé 34 rue des écoles. Son bail est arrivé à échéance le 31 mai 2018. Il propose de le renouveler aux mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 pour une durée de 6 ans au tarif mensuel de 227,49 €. Il précise que le tarif ne peut pas être modifié car il n'y a pas de changement de locataire et pas de gros travaux effectués.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

### **5. TARIF LOCATION APPARTEMENT BATIMENT « RESIDENCE ».**

M. le Maire indique que l'appartement occupé par Mme TINLAND, dentiste, est vacant depuis le 31 mai 2018 suite à sa cessation d'activité. Il propose que cet appartement soit remis dans le circuit normal des locations non professionnelles car si un nouveau dentiste s'y installait, il faudrait effectuer la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite et cela nécessiterait des travaux trop importants.

Il rappelle que le loyer de Mme TINLAND était de 462,94 € trimestriel, du fait de sa présence dans les locaux depuis 1984 et de la réévaluation annuelle suivant le cours de l'indice de révision des loyers.

Il indique que l'appartement est en bon état et que la commission logement souhaite remettre le loyer au tarif réel du marché et propose un montant de 380 € mensuel plus les provisions pour charges.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

### **6. MISE EN PLACE DU REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD).**

M. le Maire indique que le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est une nouvelle norme de l'Europe qui va se substituer ou s'associer avec la CNIL. Il précise que chaque entreprise et chaque collectivité doit mettre en place un règlement pour la protection des données personnelles et désigner un délégué qui ne doit être ni le Maire, ni un Adjoint au Maire, ni un

employé communal. Il est nécessaire de prendre une délibération pour indiquer que la commune a pris en compte la mise en place de ce règlement et que tout sera mis en œuvre pour le faire respecter. Une délibération sera prise mardi à la CC Bugey Sud et le Maire demandera s'il est possible de mettre en place un délégué intercommunal au lieu d'un délégué dans chaque commune.

Le Maire propose de modifier quelque peu le modèle de délibération et d'en prendre une indiquant que la commune prend en compte les réglementations et déclare que tout sera mis en œuvre dans les plus brefs délais.

Il indique que l'Association des Maires de France recommande de mutualiser avec les communes environnantes plutôt que chaque commune ne s'engage seule.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

## **7. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LA BIBLIOTHEQUE.**

M. le Maire informe le conseil municipal que Philippe REVEL et lui-même ont rencontré le bureau de la bibliothèque. Philippe REVEL indique que le Département de l'Ain a mis en place un plan de développement des bibliothèques du Département et que pour ce faire, il demande à la commune de signer une convention. Celle-ci définit les conditions et modalités de partenariat entre le Département et la collectivité signataire en vue du développement de la lecture publique sur le territoire. Cette convention demande que la commune et le Département prennent des engagements. Il en conclut que, globalement, ce plan de développement est mis en place pour apporter un meilleur service, plus moderne. Si la convention est signée, la bibliothèque communale sera de niveau 3. Afin qu'elle fonctionne correctement, il sera nécessaire qu'il y ait au moins un bénévole qualifié qui ait fait une formation de 5 jours sur un période de 3 ans, que l'ouverture hebdomadaire soit d'au moins 4 heures (contre 3 heures aujourd'hui) et que le local de la bibliothèque ait une surface minimum de 25 m<sup>2</sup> (ce qui est le cas). La mairie a appris que la formation a déjà été dispensée à Belley, ce qui pourrait éviter aux bénévoles intéressés de se déplacer jusqu'à Bourg en Bresse. Le montant de la participation financière est de 0,55 € par habitant ce qui représente environ 550 € par an pour la commune. Sachant que la subvention communale annuelle de la bibliothèque était de 450 € en 2017, l'effort financier supplémentaire de la commune serait limité.

Philippe REVEL indique que le Maire et lui-même ont discuté avec les bénévoles qui s'occupent de la bibliothèque et que un ou plusieurs membres sont prêts à faire la formation. Il indique également qu'ils ont demandé aux bénévoles de rédiger un règlement intérieur et que cela a été fait en temps et en heures et de plus très bien fait. En conclusion, rien ne s'oppose au fait que la commune signe cette convention avec le Département de l'Ain. Il précise qu'une bibliothèque communale est quelque chose d'important qui mérite d'être soutenue et encouragée et qu'à Virieu le Grand, la bibliothèque a, à sa tête, une équipe compétente et investie.

Christine BRUYAT explique que les conventions existaient auparavant mais qu'elles sont réactualisées afin de demander de nouveaux engagements et de tirer tout le monde vers le haut. Elle indique que le gros point positif est le fait d'avoir une antenne de la bibliothèque départementale à Belley au niveau du collège, que cela évite aux gens de se déplacer, que le personnel est compétent, qu'il accueille les responsables des bibliothèques municipales quand ils le désirent, que beaucoup de gens s'investissent et que des formations sont proposées. Elle précise que cela est très positif pour notre territoire et qu'elle partage les propos de Philippe REVEL sur le soutien à apporter à la bibliothèque de la commune. Elle rappelle également la volonté d'action du gouvernement concernant les médiathèques et indique qu'il faut encourager les gens à aller à la bibliothèque et qu'elle est d'accord d'impliquer un peu plus la commune. Le Maire répond que la commune s'engage plus, notamment pour la mise aux normes du local et le paiement des indemnités de déplacement des bénévoles. Il précise qu'une discussion sera ouverte dans ce sens avec le bureau de la bibliothèque.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

Le Maire indique, à titre d'information, que demain dimanche 10 juin à 11h, à Actipôle (Virignin), s'effectuera une lecture numérique de Mme PAGNOT, responsable départementale des bibliothèques au collège de Belley.

## **8. CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE SECURISATION DU CHEMINEMENT PIETON SUR LA RD 904.**

M. le Maire rappelle la demande de sécurisation de la traversée piétonne du carrefour de Saint Martin de Bavel par le foyer de l'ADAPEI et précise que cela servira à toute la population. Il indique que ce chantier de sécurisation se fera en partenariat avec le Département de l'Ain et la CC Bugey Sud.

Gérard CHAPOT rappelle que ce projet a plusieurs années et que le positionnement du passage piéton dans le virage du carrefour de Saint Martin de Bavel est dangereux pour les résidents de l'ADAPEI qui l'empruntent. Les dirigeants de l'ADAPEI avaient demandé de le déplacer et de le sécuriser. Deux îlots seront créés avec au centre de ceux-ci un espace d'arrêt de 2 m<sup>2</sup>.

Le Maire indique que cela fera sans doute, en plus, ralentir les automobilistes. Pour effectuer des travaux, il est nécessaire de signer une convention avec le Département de l'Ain et la CC Bugey Sud afin de définir les obligations de chacun.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

## **9. MOTION DE DEFENSE DES ARRETS TER SUR LES GARES DE VIRIEU LE GRAND – BELLEY ET TENAY - HAUTEVILLE.**

M. le Maire indique au conseil municipal que plusieurs arrêts TER risquent d'être supprimés en 2019 sur les gares de Virieu le Grand – Belley et Tenay – Hauteville. La Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et la commune de Tenay se sont déjà engagées dans une motion de défense. Au niveau de la CC Bugey Sud, la Région a été interrogée et a répondu qu'il n'y aurait pas de suppression d'arrêts TER mais cette réponse n'a pas convaincu. Le Maire propose donc de prendre une motion pour indiquer que la suppression des arrêts TER sur les gares de Virieu le Grand – Belley et Tenay - Hauteville mettrait en péril économiquement la commune et la CC Bugey Sud. Il donne lecture de la délibération de motion que prendra la CC Bugey Sud en conseil communautaire mardi soir. Il indique qu'il va demander à chaque commune de la CC Bugey Sud de prendre également une motion de défense et qu'à cet effet, la mairie de Belley l'a déjà interrogé.

Le Maire indique qu'un rassemblement est prévu samedi 23 juin 2018 à 10 h en gare de Tenay afin d'exprimer le mécontentement sur la suppression des arrêts TER. Il propose qu'un rassemblement du même type soit organisé dans les semaines à venir à Virieu le Grand en partenariat avec le Maire de Belley.

Christine BRUYAT précise qu'il faut que tous les élus du territoire se mobilisent et qu'il est important que tout le monde se batte. Elle indique que le Député de notre secteur est favorable au maintien des arrêts TER et soutient les actions qui seront entreprises dans ce sens.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

## **10. PARTICIPATION CITOYENNE.**

Le Maire rappelle le conseil municipal du 10 février 2018 qui présentait le dispositif de la participation citoyenne. Une présentation du dispositif a été faite aux conseillers municipaux et à la population par le lieutenant MAGNIN de Culoz le 23 mars 2018. Il demande au conseil municipal s'il accepte de mettre effectivement en place la démarche de participation citoyenne sur notre commune et présente la délibération correspondante qui autorise le Maire à signer une convention avec la Gendarmerie et la Préfecture. Il indique qu'il faudra ensuite trouver des personnes dans le village pour participer au dispositif (quelques volontaires se sont déjà manifestés).

Maxime MALJOURNAL précise que si la démarche est mise en place, les personnes intéressées seront convoquées par la gendarmerie et recevront une formation.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

## **11. MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEA.**

Le Maire indique que la Cour des Comptes a établi un rapport sur le SIEA et qu'il en ressort que les statuts ne sont pas conformes sur les fonds de concours versés par les communes concernant les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication. L'assemblée générale du SIEA du 13 avril 2018 a délibéré le principe de cette modification des statuts. Le Maire propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de mettre en conformité ces statuts.

Vote : adopté à l'unanimité des présents.

## **12. QUESTIONS DIVERSES.**

1) Christine BRUYAT demande où en est la vente du bâtiment du restaurant. Le Maire répond que l'agent immobilier a fait visiter à une personne mais celle-ci ne présentait pas de garantie financière suffisante. Une deuxième personne intéressée par la reprise de l'ensemble du bâtiment l'a visité mais n'a donné aucune nouvelle pour le moment. Il rappelle que la convention signée avec l'agent immobilier a une durée de six mois, soit jusqu'en septembre 2018.

2) Christine BRUYAT demande où en est le contact pour l'installation d'un éventuel dentiste sur la commune. Elle demande également l'état d'avancement du chantier de restructuration et d'extension de l'école des Pelands Le Maire répond qu'il va parler de ces 2 points dans les informations diverses.

### **13. INFORMATIONS DIVERSES.**

1) Gérard CHAPOT indique que la création du trottoir de la route de Genève (du local des agents techniques jusqu'à l'abri bus du rond-point) débutera mardi 12 juin 2018 et que la création de la place de parking pour personnes à mobilité réduite à l'arrière de la salle des fêtes (allée de Chalette) sera faite en même temps.

La rénovation complète de la route d'Hauteville commencera à partir du 21 juin 2018 et le pont de la Couerie sera démoli début juillet. Les travaux dureront jusqu'à fin septembre au maximum.

La date des travaux du carrefour de Saint Martin de Bavel n'est pas fixée car il faut attendre la signature de la convention avec le Département de l'Ain.

2) Le Maire indique que le cabinet d'architecte pour les travaux de l'école a été choisi. Il s'agit du cabinet GUIRAUD de Chambéry. Un premier contact a eu lieu mercredi 6 juin à l'école des Pelands avec l'architecte. La phase d'établissement des plans et du permis de construire a débuté. Le chantier durera 18 mois (jusqu'à fin 2019).

3) Philippe REVEL indique que le dernier conseil d'école de l'année scolaire s'est tenu mardi 5 juin 2018. Pour la rentrée prochaine, 93 enfants sont inscrits. Il y aura deux nouveaux professeurs des écoles sur les quatre : Mme DONIO (petite et moyenne section) et Mme FOURNIER (grande section et CP) seront présentes. Mme FOURNIER deviendra directrice de l'école. Mme CARRET (CE1 et CE2) a obtenu une mutation en Louisiane. La mairie ne connaît pas l'identité de son remplaçant. La classe de CM1 CM2 verra l'arrivée de M. JOATTON qui est en poste à Artemare depuis 12 ans et qui est actuellement directeur. Philippe REVEL précise qu'il n'y aura plus qu'une seule directrice dans la mesure où il n'y a plus qu'un seul site.

Gérard CHAPOT quitte le conseil municipal à sa demande à 10 h 30 pour raison personnelle.

4) Liliane MASNADA indique que M. RODINA a contacté la commune pour reprendre l'activité de dentiste à Virieu le Grand à la maison médicale. La mairie l'a rencontré à plusieurs reprises. Il a également rencontré la CC Bugey Sud et visité les locaux de la maison médicale. Il en ressort un intérêt certain pour la commune et les locaux de la maison médicale d'autant plus que son épouse est installée comme médecin généraliste à Belley. A l'heure actuelle, la commune, la CC Bugey Sud et M. RODINA sont en pourparlers. En effet, ce dernier a émis certaines requêtes pour pouvoir s'installer à Virieu le Grand car il doit faire face à de nombreux frais pour le lancement de son cabinet dentaire.

Le Maire indique que M. RODINA et lui-même ont rencontré le Président de la CC Bugey Sud qui a évoqué la possibilité de quelques mois de loyers gratuits, même si M. RODINA en espérait plus.

Lundi soir, le Maire et les adjoints ont rencontré M. RODINA et M. DE JUBECOUR, agent du cabinet d'aide à l'installation en France des professionnels de santé étranger. Ce dernier demande à la commune de participer financièrement à l'installation de M. RODINA à Virieu le Grand (une somme de 3 000 € est évoquée). Dans l'immédiat, il faut attendre l'accord du Conseil de l'Ordre des Dentistes qui doit valider son aptitude à exercer sur le territoire français. Si la validation est effective, le Maire indique que l'éventuelle participation financière de la commune sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

5) Le vendredi 29 juin 2018 auront lieu les cérémonies commémoratives à 9h30 au Tunnel (lac) et à 10h15 à la Croix du Pin.

6) M. le Maire indique que M. TALOTTI a envoyé un courrier de remerciements à l'adresse de l'entreprise SODEVAL pour la qualité des travaux effectués route d'Hauteville.

7) Jeudi 12/07/2018 à 19h, présentation par le cabinet l'Atelier du Triangle du bilan des diagnostics et des enjeux du PLU au conseil municipal.

8) Samedi 23/06/2018, fête de la Musique au Clos Montfalcon organisée par Virieu Animations.

La séance est levée à 10h50.